

A 25 - 40

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VIRIAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de l'article L2213-1 à l'article L2213-6-1 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieur, notamment à l'article L131-1 ;

VU le Code de la Route, notamment à l'article R411-25 et L121-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée pour la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;

VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour permettre le bon déroulement et sécuriser le défilé des classards organisé à l'occasion du banquet des classes de VIRIAT le dimanche 27 avril 2025

ARRÊTE

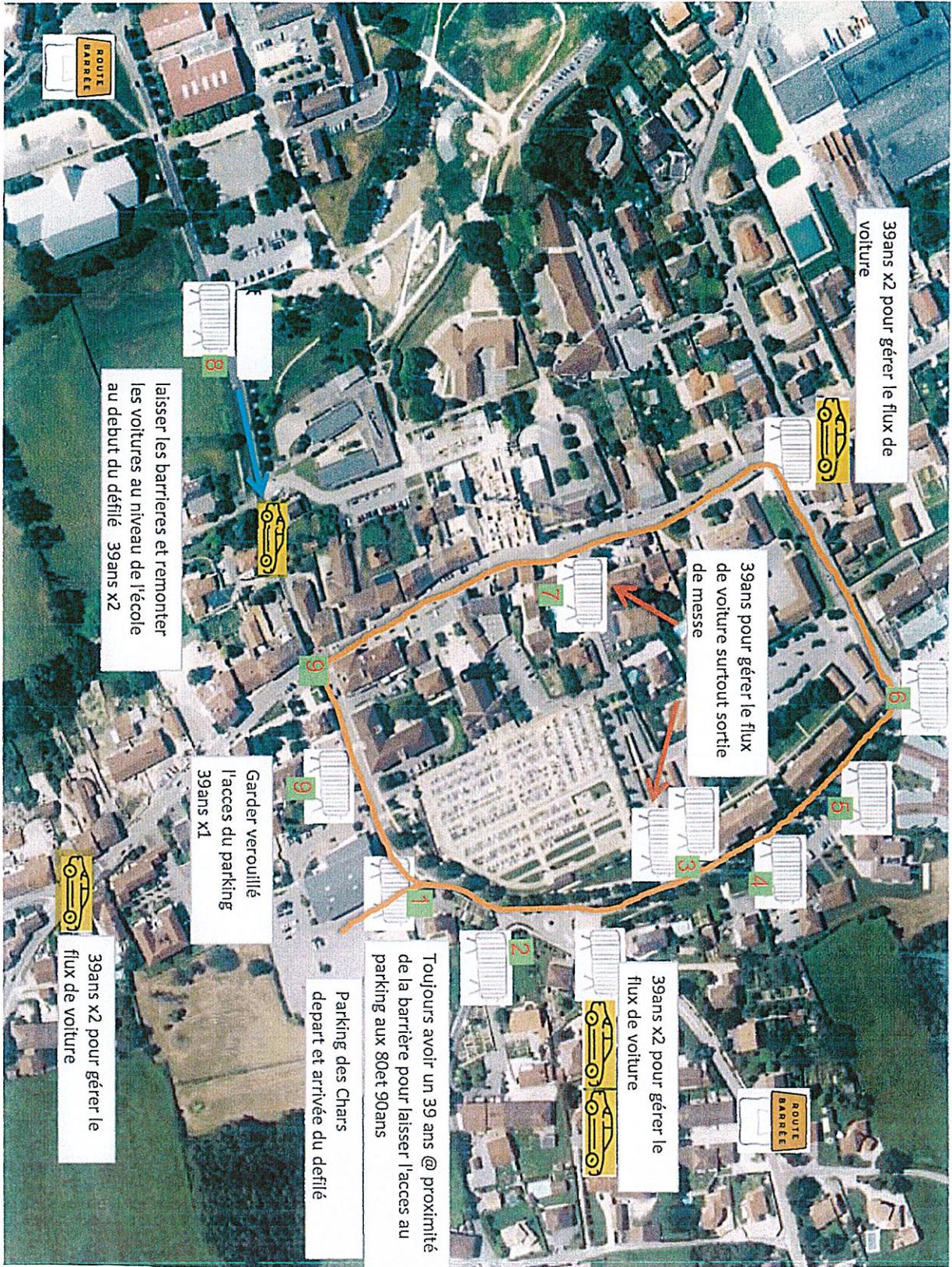
- Article 1** La circulation de tous les véhicules sera interdite le dimanche 27 avril 2025 de 9 H à 14 H 30 :
Rue Prosper Convert – Rue des Anciens Combattants (depuis la Rue de la Barre jusqu'au carrefour du centre village) – Allée des Vieilles Ecoles - Rue de la Barre – Rue Marcel Pagnol – Rue Jacques Prévert
Les accès aux parkings de la salle des fêtes seront interdits.
Le stationnement sera interdit Rue Prosper Convert
En raison de l'implantation d'un chapiteau, le stationnement sera interdit sur une partie du parking avant de la salle des fêtes dès le jeudi 24 avril 2025 à 14 h jusqu'au mardi 29 avril à 12 h.
- Article 2** Une déviation sera possible dans les deux sens :
Chemin du Quartier Jayr – Chemin de la Gelière - Chemin du Moulin de Riondaz – Rue des Carronniers – Chemin de Thévenon
- Article 3** Cette réglementation sera mise en place par les organisateurs. Des véhicules béliers seront disposés suivant plan de circulation et liste des véhicules ci-joints.
- Article 4** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur.
Copie du présent arrêté sera adressé à :
- Amicale Classe 2006
- Pompiers de Viriat
- Services de Police

Fait à VIRIAT, le 15 Avril 2025

Le Maire,

Bernard PERRET





propriétaire	Modèle	immatriculation	assurance
Anthony Dubois	Toyota Auris	EY746ZR	Toyota assurance
Jean Charles Chaffaud	Peugeot Partner	AF373HY	Laviron assurance
Edwidge Perrin	Kia Sportage	DS712CK	MAAF
Cécile Curt	Citroen Berlingo	AV269AX	MAAF
Xaxier Petit	Mercedes C220	AG401NM	MATMUT
Stéphane Curt	Toyota Auris	CS500YR	MAAF